

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 13 DEC. 2023

OBJET :

Convention d'objectifs et de financement avec la CAF qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS) » 2023-2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 27

N° 2023.12.16

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Duilio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Sébastien CHEYNEL (pouvoir à P. CHAVE), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Anne-Lise VIALON, Thierry SANCHEZ

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture et du Centre Social, informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme soutient les actions d'accompagnement à la scolarité menées par le centre social communal.

Ces actions conduites par l'équipe et des bénévoles sont beaucoup plus larges qu'une simple aide aux devoirs. Elles comprennent des programmes de découvertes d'activités socio-éducatives qui ont pour but d'aider les enfants à appréhender autrement les compétences scolaires (lire, écrire, compter, etc) tout en développant leur curiosité, leur cohésion de groupe et leur ouverture au monde.

Ces actions nécessitent beaucoup de préparation et parfois l'intervention de partenaires ou de prestataires. La CAF de la Drôme finance ces actions et encourage l'innovation par des « Bonus enfants » ou « Bonus » parents la mise en œuvre d'actions innovantes répondant aux objectifs de soutien à la parentalité et à la scolarité.

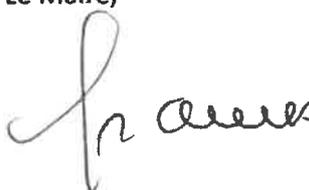
Pour cela, une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) » 2023-2024, est présentée ici.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

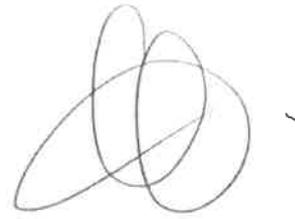
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Drôme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

13 DEC. 2023